 DECLARATION LIMINAIRE DU SNES-FSU

CCP Renouvellement de séjour du 17 octobre 2019.

Monsieur le Directeur de la DGEE, Mesdames, Messieurs les membres de la CCP,

Nous sommes réunis ce jour pour les renouvellements de séjour des CIMM et des MAD et les RAD.

Nous tenons à remercier les services de la DGEE de nous avoir communiqué les documents préparatoires en temps et en heure et tenons à les remercier de la qualité de nos échanges.

Nous constatons et ce depuis des années, que les avis défavorables des chefs d’établissements sont très rares voire inexistants, ce qui satisfait pleinement notre syndicat.

Nous avons fortement apprécié que l’an dernier, monsieur le DGEE ait mis en suspens un avis défavorable pour un collègue en longue maladie qui attendait l’avis du comité médical pour une reprise éventuelle, sur la demande du Snes-FSU. Nous tenions à le dire devant cette assemblée.

Cette année, nous avons un cas défavorable que nous réfutons.

En ce qui concerne les collègues RAD, le fait qu’il n’y ait pas d’avis semble logique. En revanche pour tous les autres, certains avis manquent et nous souhaiterions en savoir la raison.

Concernant la notion même de renouvellement, force est de constater que de nombreux collègues tant en CIMM qu’en MAD, ressentent cette CCP de renouvellement comme une épée de Damoclès. Il existe certains chefs d’établissement, certes fort peu nombreux, qui jouent de cette peur, c’est ce qui est fort regrettable.

Lors d’une entrevue avec l’ancienne ministre, cette dernière nous avait dit qu’elle souhaitait que le renouvellement CIMM soit tacite et que les MAD soient recrutés sur 4 ans et non 2 fois 2 ans. Compte tenu du recrutement en Polynésie, des dossiers circonstanciés sont fournis au vice rectorat par les postulants et la proposition de poste ne peut se faire qu’après avis d’un IPR. D’autre part, peut-on envisager qu’un collègue ayant obtenu un CIMM puisse être envoyé ou renvoyé en métropole  s’il a un avis défavorable.

Nous n’avons pas depuis rediscuté de la question avec Madame Lehartel et nous souhaiterions avoir son avis.

Cette année, un certain nombre de collègues RAD ont fait une demande de 5° année. C’est mission impossible que de connaitre les critères d’obtention de cette demande, aussi nous aimerions avoir des précisions.

Concernant le paiement de l’IFCR, nous revendiquons le paiement intégral de cette indemnité au retour. Le Vice rectorat n’ayant d’autre choix que de rapatrier les MAD en fin de contrat, c’est à lui seul que doivent incomber les frais de transports. Le conseil d’état est allé dans ce sens, mais ces indemnités continuent d’être ponctionnées de 20%.

Merci de votre écoute